

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Reprise d'entreprise : rédiger la lettre d'intention

Si les différents diagnostics que vous avez réalisés vous renvoient une image positive de l'entreprise, vous pouvez rédiger une **lettre d'intention** également appelée **LOI** (de l'anglais Letter of intent). Elle vous permet de **définir le cadre des négociations** et d'exprimer clairement vos intentions au cédant pour parvenir à la conclusion du contrat définitif.

Contenu de la lettre

La lettre d'intention vous permet d'exposer au cédant **vos conditions de reprise** et de lui demander une **période d'exclusivité**.

La lettre d'intention formalise les éléments fondamentaux du dossier de reprise :

Identification des parties : nom et prénoms, coordonnées, domicile

Présentation de l'entreprise : nature de l'activité, détails du bail, filiales et participations

Termes de l'offre : périmètre de la transaction, valorisation proposée, modalités de paiement du prix, structure de financement proposée, rencontre avec le cédant.

Durée de validité de l'offre

Durée de la période d'exclusivité

Sort des contrats en cours : avec les clients et fournisseurs

Conditions suspensives : par exemple, obtention d'un prêt ou d'une autorisation administrative sans laquelle vous ne pourrez conclure l'acte définitif

Calendrier des opérations : période d'audit, phase de négociation, date de signature du protocole d'accord, etc.

Confidentialité

Rédiger la lettre d'intention est également l'occasion d'indiquer les **éléments qualitatifs** de l'entreprise qui vous motivent à la reprise : chiffres d'affaires, résultats, marges, caractéristiques de la clientèle, pourcentage à l'export, ressources humaines, appareil de production, brevets, marques, etc.

La lettre d'intention peut aussi faire l'objet de **plusieurs versions** en fonction de vos divers échanges avec le cédant. Aux termes de ces échanges, le cédant peut **contresigner le document**, cela vaut comme une acceptation ferme de l'offre.

Il est recommandé d'être accompagné par un **professionnel du droit** (avocat ou notaire) pour rédiger la lettre d'intention.

À noter

Bipfrance met un modèle de lettre d'intention à votre disposition.

Risque de la lettre d'intention

Si en principe la rédaction d'une lettre d'intention ne vous engage pas juridiquement, il existe toutefois un risque **la rupture abusive des négociations**.

Un cédant peut vous réclamer des dommages et intérêts s'il estime que vous n'avez **pas négocié de bonne foi**, c'est-à-dire que vous avez abordé l'affaire avec légèreté en sachant pertinemment que vous n'iriez pas jusqu'au bout de l'opération.

La qualification de la rupture abusive par le juge dépendra du **caractère plus ou moins engageant** de la lettre d'intention :

Contenu et termes employés

État des relations entre le cédant et vous (nombre de rencontres et d'échanges par exemple)

Je reprends

Et aussi...

- Etape suivante : audit de l'entreprise

Services en ligne

- Modèle de lettre d'intention du repreneur
Modèle de document



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/entreprises/?xml=F36117>